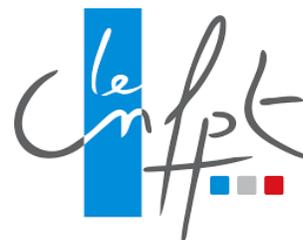
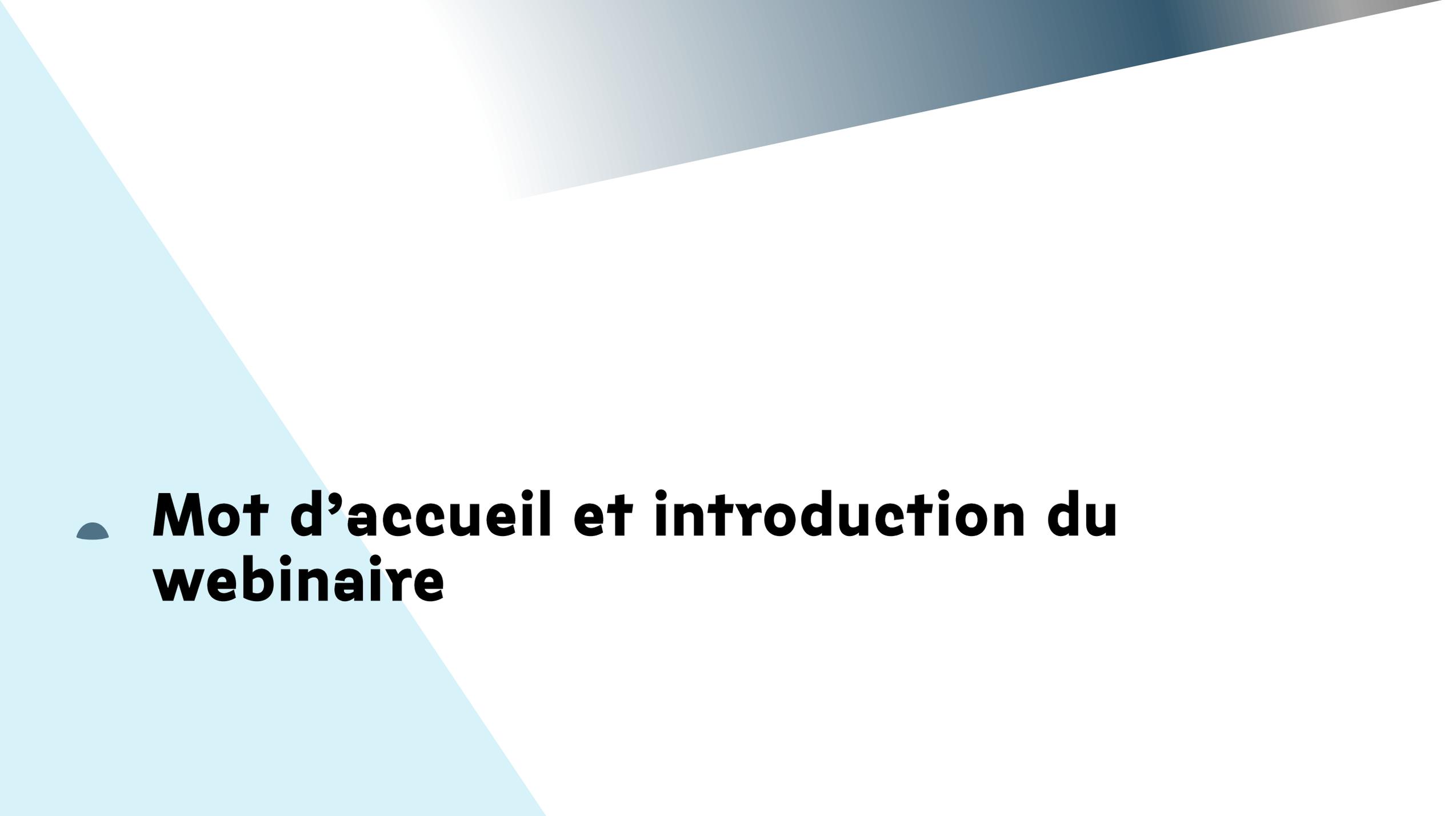


# Synthèse du webinaire 1 : Découvrir le monde associatif pour mieux coopérer avec les associations

9 juin 2023 de 9h30 à 11h30





- **Mot d'accueil et introduction du webinaire**

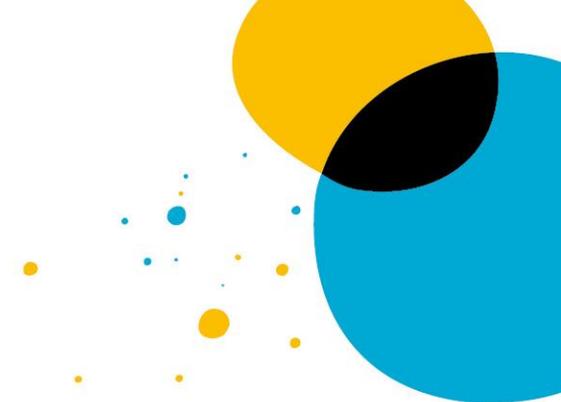
# FLORIANE DESILLE

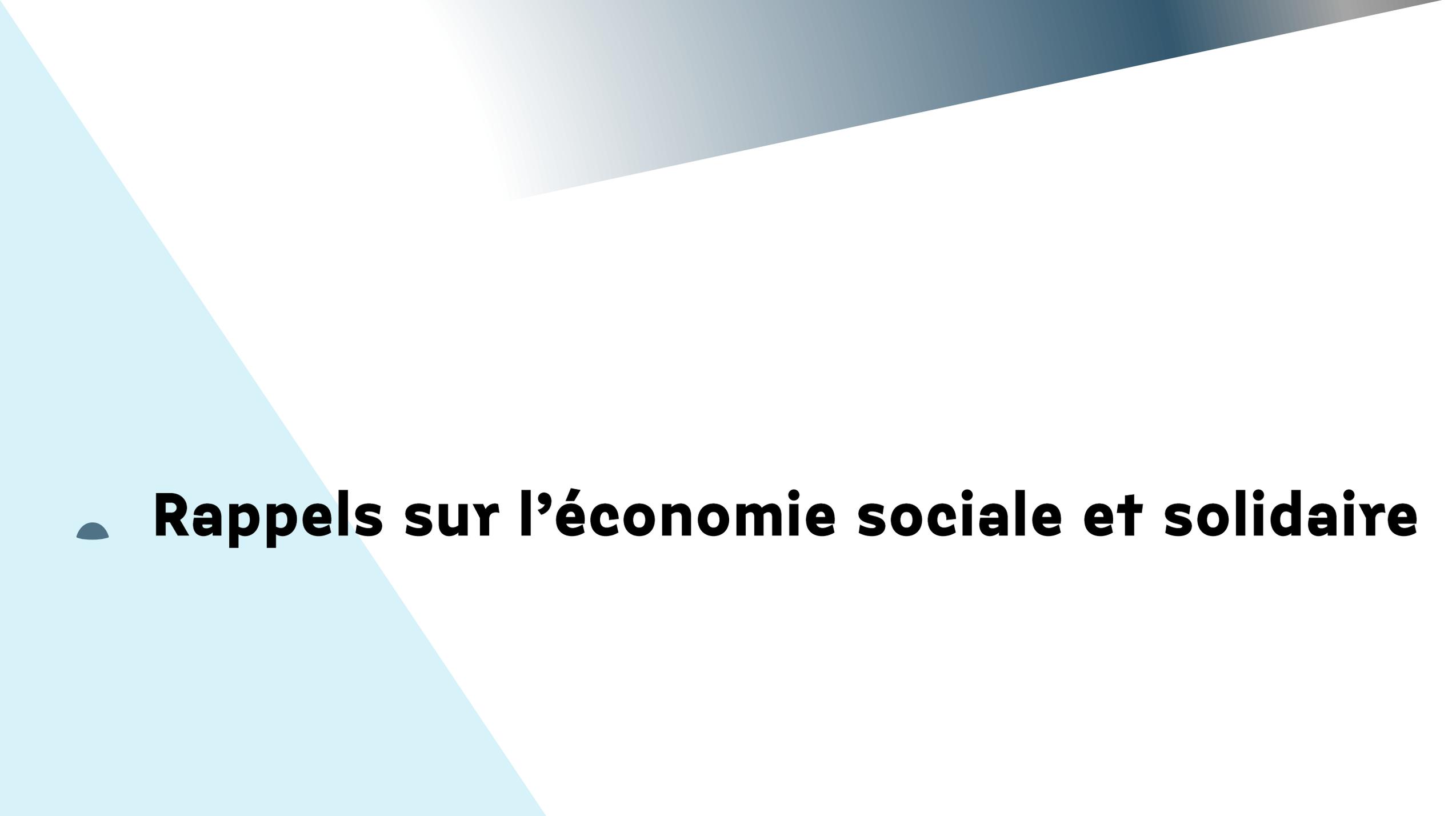
Chargée de mission sensibilisation à l'ESS

Cress Bretagne

[fdesille@cress-bretagne.org](mailto:fdesille@cress-bretagne.org)

07 48 72 34 44





# ● **Rappels sur l'économie sociale et solidaire**

# Une Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, pour quoi faire ?

- Une Cress par région administrative
- Agrément de l'État et du Conseil Régional
- Représentation et défense des organisations régionales et d'entreprises locales de l'ESS
- Observation des entreprises : emploi, filières, conjoncture...
- Promotion de l'ESS : sensibilisation, plaidoyer...

## LA CRESS BRETAGNE

- Créée en 1995
- Initiative des réseaux régionaux avec pour objectif de promouvoir et développer l'ESS, en complémentarité avec leurs actions

**110 réseaux et organisations locales  
et 42 administrateur·rice·s** issu·e·s  
d'associations, coopératives, mutuelles,  
entreprises sociales, syndicats employeurs  
et pôles locaux de l'ESS

**26 salarié·e·s dont 23,6 ETP**

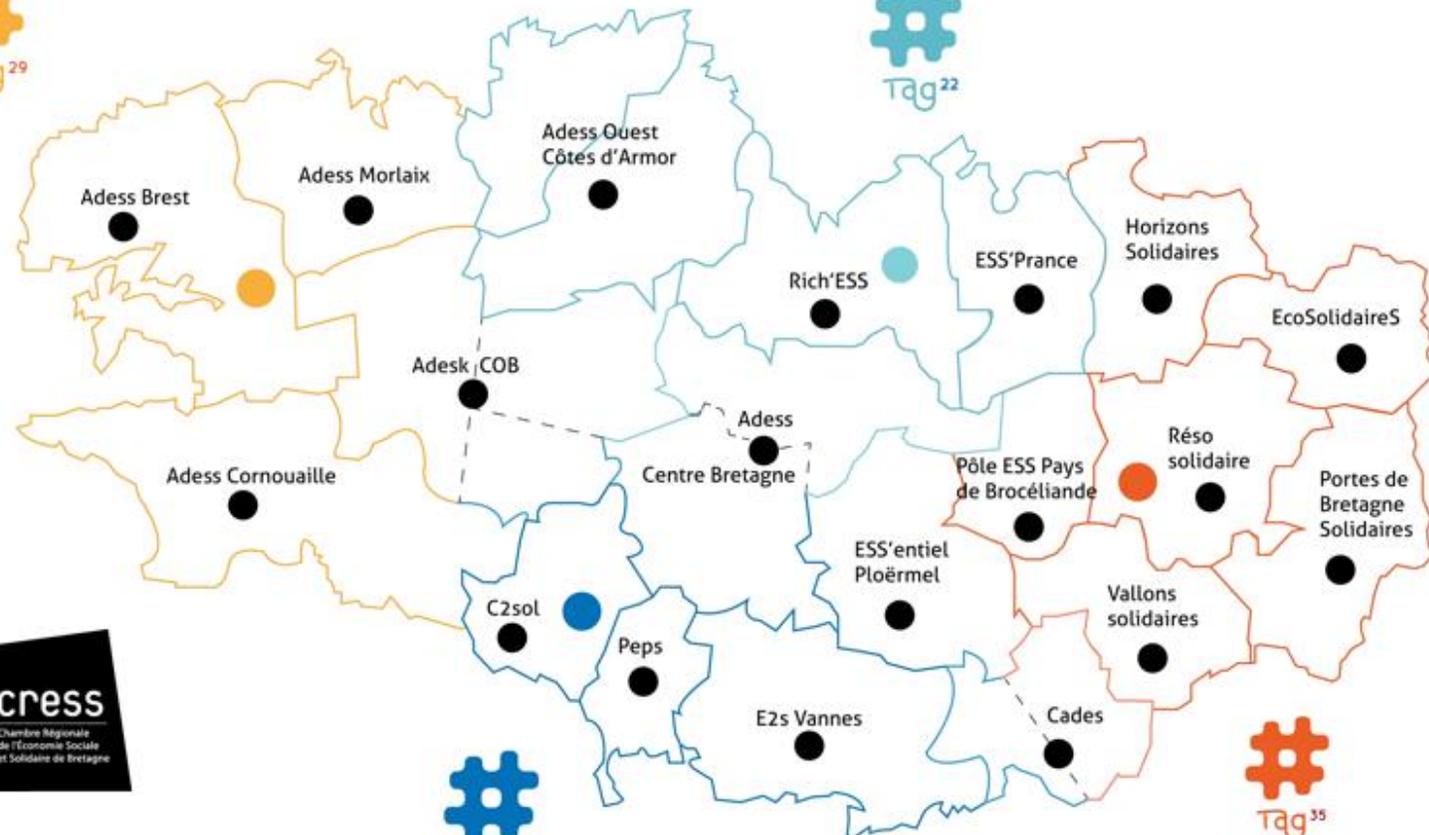
**+ de 1000 acteur·rice·s  
engagé·e·s en Bretagne !**



[www.ess-bretagne.org](http://www.ess-bretagne.org)

# L'écosystème breton de l'économie sociale et solidaire

- 19 pôles de l'ESS
- 4 incubateurs d'entreprises collectives « TAG BZH »
- 1 coopérative d'éducation à l'entrepreneuriat collectif « Le Cric »
- 1 Chambre régionale



# Le périmètre de l'ESS – Loi 2014

Une construction historique, consacrée et enrichie par la loi du 31/07/2014 :

## UN CADRE LÉGAL



Loi Cadre ESS du 31 juillet 2014

La Loi relative à l'ESS marque la reconnaissance législative « d'un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ».

Un « mode d'entreprendre » collectif, caractérisé par des principes :

## DES PRINCIPES



Finalité d'utilité sociale



Lucrativité limitée  
Les bénéfices au service du projet



Gestion démocratique  
1 personne = 1 voix

Qui se traduit dans un périmètre :

## DES ENTREPRISES



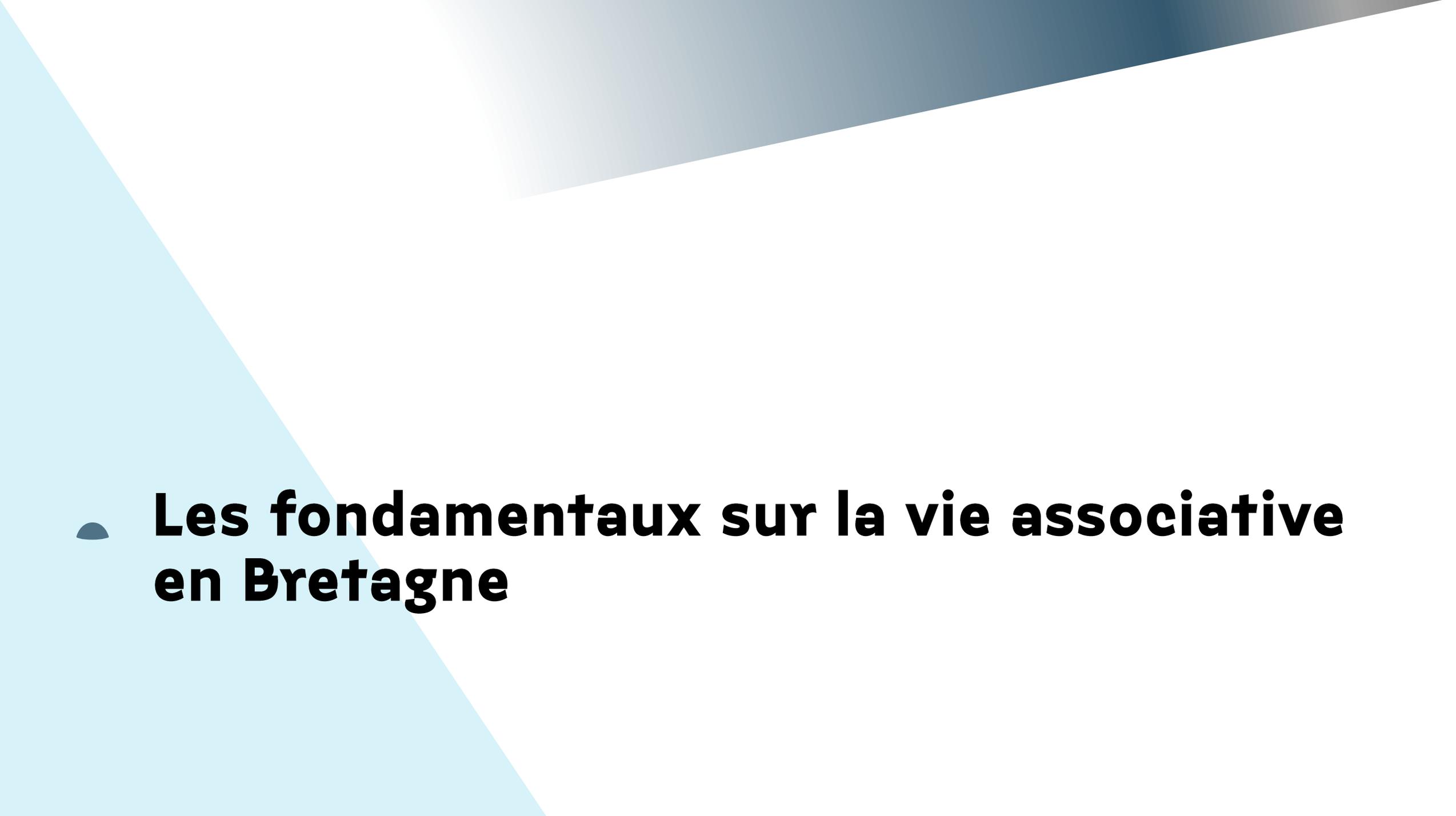
Associations, coopératives, mutuelles, fondations, sociétés commerciales de l'ESS  
Des entreprises qui concilient performance économique et utilité sociale

En Bretagne, l'ESS représente 43 500 établissements employeurs dont les 3/4 sous statut associatif (77%)

# Le poids de l'emploi associatif dans l'économie régionale



En Bretagne, les associations sont le premier statut de l'ESS en volume d'emplois (72%). C'est également le statut le plus diversifié en termes de secteurs d'activités.



**Les fondamentaux sur la vie associative  
en Bretagne**

# YANNIK BIÇOUIN

Délégué Régional,

Mouvement associatif de Bretagne

[delegueregional@mouvementassociatif.bzh](mailto:delegueregional@mouvementassociatif.bzh)

06 77 04 14 25

# GWENDOLINE CONAN

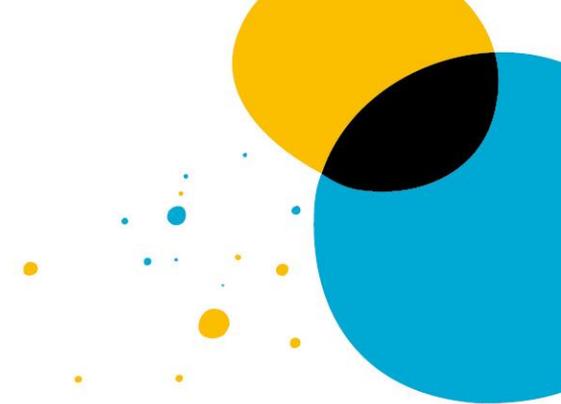
Chargée de développement territorial,

Mouvement associatif de Bretagne

[developpement@mouvementassociatif.bzh](mailto:developpement@mouvementassociatif.bzh)

06 75 97 72 75

Le  
MOUVEMENT  
ASSOCIATIF  
de Bretagne



# Le Mouvement Associatif de Bretagne, C'EST QUI ?



**16** coordinations et fédérations réunies, soit + de  
**45 000** associations affiliées

## NOS MEMBRES

### JEUNESSE, CULTURE & ÉDUCATION POPULAIRE



### ENVIRONNEMENT



### SPORTS



### ÉGALITÉ & DÉFENSE DES DROITS HUMAINS



### COLLÈGE TERRITORIAL



### TOURISME



### SANITAIRE, SOCIAL & MÉDICO-SOCIAL



### RADIOS



### FAMILLES



### CULTURE BRETONNE



# Le Mouvement Associatif de Bretagne, C'EST QUOI ?

Porte voix des dynamiques associatives bretonnes



Développement d'une force associative utile et créative, à l'échelle régionale

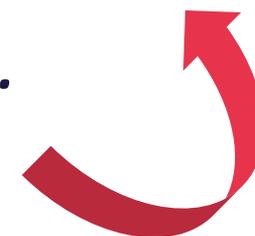


Lieu d'interlocution politique indépendant qui œuvre à diffuser les principes et valeurs des associations.



*Faire mouvement au service de l'intérêt général.*

[Vidéo](#)



## QUESTION 1

COMBIEN Y-A-T-IL D'ASSOCIATIONS EN BRETAGNE ?

40 312

60 737

80 558

90 992

# QUESTION 1

COMBIEN Y-A-T-IL D'ASSOCIATIONS EN BRETAGNE ?

80 558

3 400 nouvelles associations / an

## QUESTION 2

COMBIEN Y-A-T-IL D'ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES  
EN BRETAGNE ?

8 600

20 437

38 553

52 929

## QUESTION 2

**COMBIEN Y-A-T-IL D'ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES  
EN BRETAGNE ?**

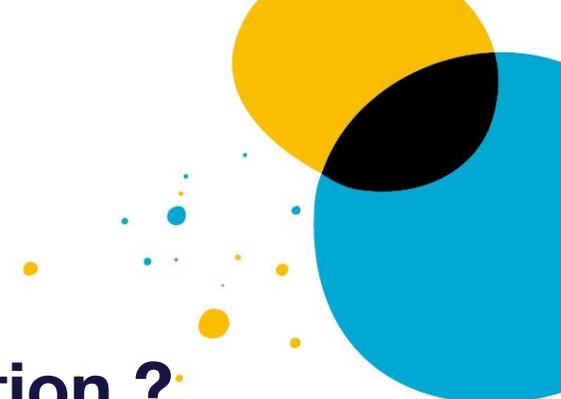
**8600**

13% des associations bretonnes sont  
employeuses



- **Approfondissement sur les associations**

## QUESTION 3



**Il faut être au moins trois pour créer une association ?**

---

**OUI**

**NON**

## QUESTION 3

Il faut être au moins trois pour créer une association ?

**NON**

### *Loi 1901*

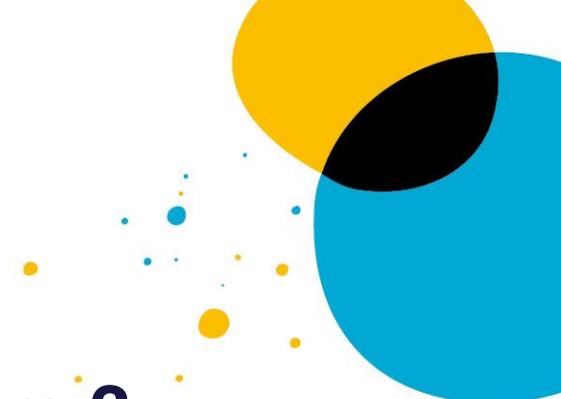
#### **Historique**

Les lois « de liberté » de la IIIème République

#### **Article 1**

L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicable aux contrats et obligations.

## QUESTION 4



**Une association doit elle se déclarer à la Préfecture ?**

---

**OUI**

**NON**

## QUESTION 4

Une association doit elle se déclarer à la Préfecture ?

**NON**

**Loi 1901**

**Article 2**

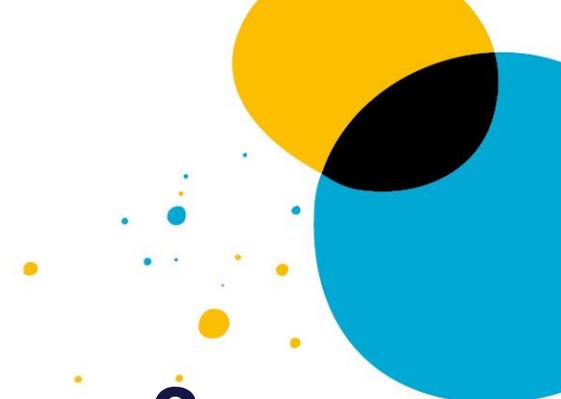
Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5.



**Une gouvernance  
démocratique basée sur la  
participation bénévole**

**1 personne = 1 voix**

## QUESTION 5



**Une association peut-elle faire des bénéfices ?**

---

**OUI**

**NON**

## QUESTION 5

# Une association peut-elle faire des bénéfices ?

OUI

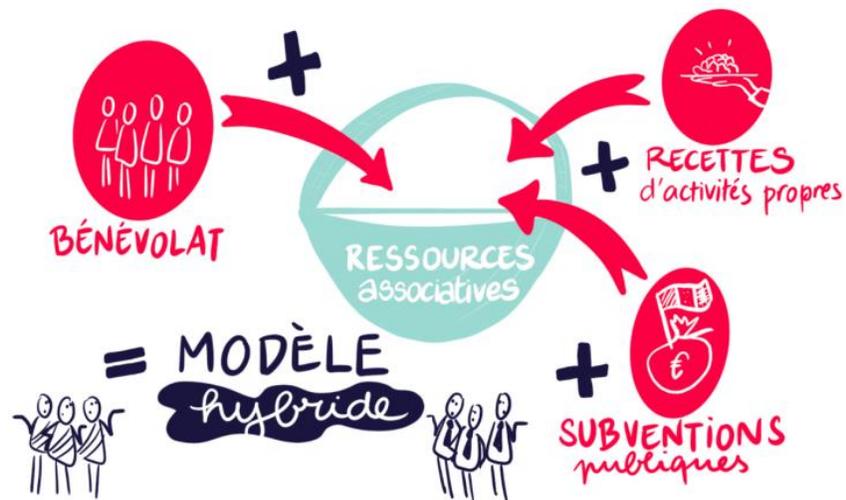
*But non lucratif*

«Avoir un but autre que de partager des bénéfices »

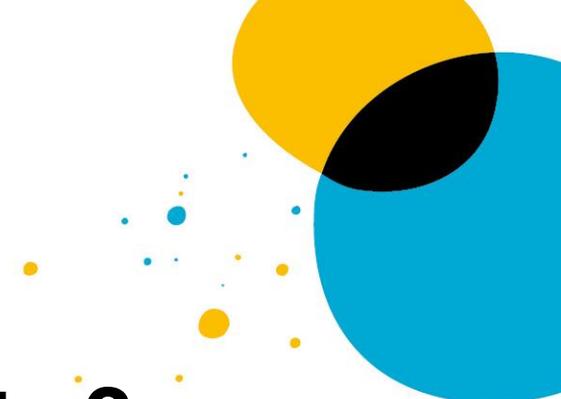
L'activité de l'association ne doit pas enrichir directement ou indirectement l'un de ses membres.

- Fonds de roulement à 6 mois

Un modèle économique qui s'appuie sur une diversité de ressources



## QUESTION 6



**Une association peut-elle payer des impôts ?**

---

**OUI**

**NON**

## QUESTION 6

Une association peut-elle payer des impôts ?

OUI

### Gestion désintéressée

En principe, une association est non lucrative. À ce titre, elle n'est soumise à aucune imposition. Elle n'est ni assujettie à la TVA, ni à l'impôt sur les sociétés, ni à la contribution économique territoriale.

Une façon de le vérifier :

La gestion est désintéressée ?

NON

OUI

L'asso concurrence une entreprise

OUI

NON

Règle des 4P

- Produit
- Public
- Prix
- Publicité

L'asso exerce son activité dans des conditions similaires à une entreprise

OUI

NON

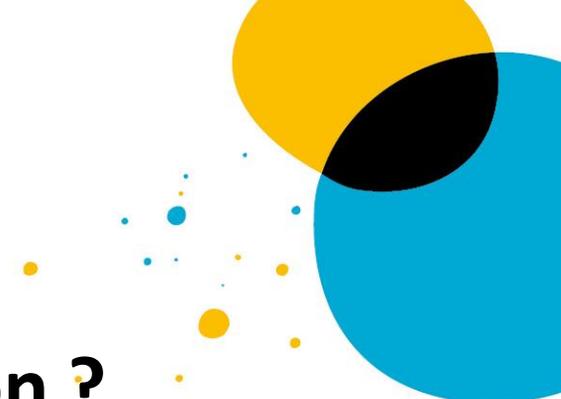


L'asso est imposable



L'asso est non imposable

## QUESTION 7



**Un.e Maire peut être adhérent d'une association ?**

---

**OUI**

**NON**

## QUESTION 7

Un.e Maire peut être adhérent d'une association ?

OUI

### RISQUES COLLECTIVITÉS/ASSOCIATIONS

#### RISQUE PENAL

- **Délit de favoritisme**
- **Prise illégale d'intérêt** = pour un élu ou un agent ou autre pouvoir de décision ou de surveillance, le délit est constitué par une situation (lien de parenté, de personne morale interposée...)

#### RISQUE FINANCIER

- **Gestion de fait** = s'ingérer dans le recouvrement de recettes affectées ou destinées à un organisme public doté d'un comptable public / recevoir ou manier des fonds ou valeurs extraits irrégulièrement de la caisse d'un organisme public doté d'un comptable public.
- **Comblement de passif**

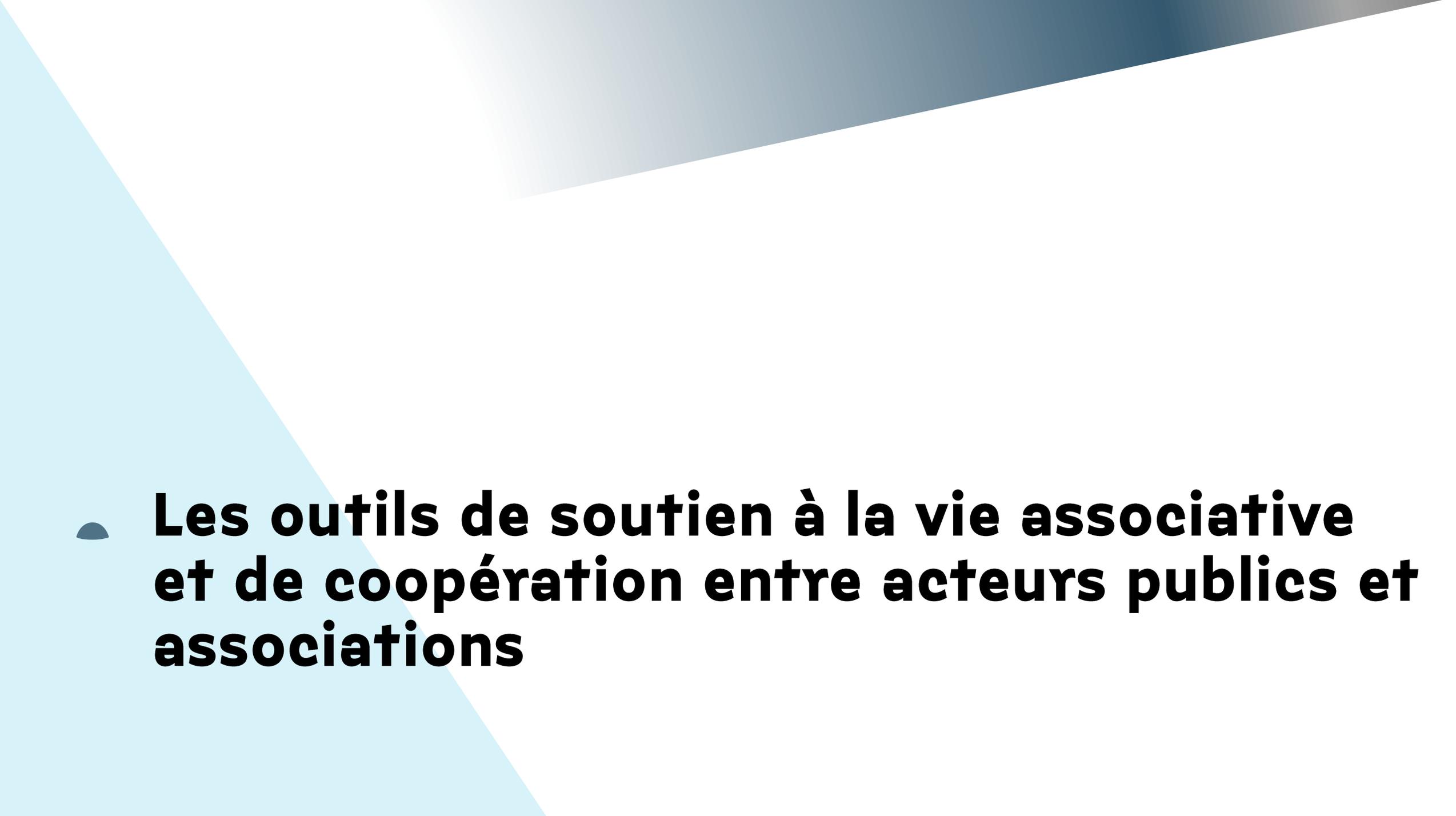
**Loi 3DS du 21 février 2022** : désignation d'un référent déontologue chargé de conseiller les élus locaux

# Un modèle associatif fragilisé

---

Les évolutions auxquelles doivent faire face les associations :

- **Problématique de renouvellement des gouvernances**
- **Multiplication des contrôles, suivi et évaluation**, « inflation administrative » qui nécessite une forme de professionnalisation accrue du secteur
- **Des formes de marchandisation de l'activité associative** : recours aux appels à projets voire aux appels d'offre et une concurrence entre le modèle associatif et le modèle marchand
- **Une transformation de l'action publique** marquée par des réformes ayant incidences sur les relations des associations avec les décideurs publics
- **Transition numérique**



- **Les outils de soutien à la vie associative et de coopération entre acteurs publics et associations**

# POURQUOI ET COMMENT COOPÉRER AVEC LES ASSOCIATIONS ?

- **L'intérêt général** n'est pas uniquement porté par les pouvoirs publics, mais aussi avec les associations
  - ↳ **Intérêt général** : notion non définie par la loi  
appréciation par l'administration fiscale (reçus de dons)  
respect de la [règle des 4P](#)
  - ↳ **Utilité publique** : reconnaissance légale pour les associations nationales (1,23%)
- **Faire société ensemble**
- Articulation politiques publiques + projets associatifs = **projet de territoire**

## Différents niveaux de coopération associations / collectivités

**Co-construction** : processus de coopération entre différents acteurs sur un pied d'égalité dans un but commun conduisant à une prise de décision partagée

**Concertation** : participation active à un projet avec échange d'arguments, explicitation des points de vue de chacun, propositions... afin d'alimenter la prise de décision

**Consultation** : récolter des avis, des idées sur des sujets précis afin de construire un argumentaire qui aide la prise de décision du commanditaire

**Information** : transmission d'informations transparentes et actuelles pour une meilleure compréhension ou une explication d'une décision prise



## Les outils de soutien direct

### La convention

Projets et actions d'initiative associative = « **partenaire, pas prestataire** »

Autonomie de l'association par rapport à la collectivité

La collectivité alloue à l'association des moyens pour sa contribution à l'intérêt général

### Les subventions :

Ne peuvent pas subventionner des activités concurrentielles

Exceptions : les aides économiques (encadrées) / activités culturelles (activités mises en œuvre par des titulaires de la licence de spectacle)

### La CPO - convention pluriannuelle d'objectifs :

Le cadre : Circulaire Premier Ministre n° 5811-SG du 29 septembre 2015 « relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ».

Préambule rappelant l'initiative de l'association et les enjeux partagés



## Les outils de soutien direct

### Demande de subvention

Simplification demandée par le monde associatif avec le [formulaire Cerfa 12156\\*05](#)

- Mis en œuvre par les ministères
- Inspire les collectivités territoriales
- Distinction budget général / budget de l'action soutenue (projet)
- Prévoit le compte rendu financier [Cerfa n°15059\\*01](#)



## **Exemple de Plouguerneau**

- **Une agente dédiée et un élu** pour répondre aux demandes des associations
- **Des temps fédératifs, outils et formations**
- Des mises en valeur dans la **revue municipale**
- **Un forum des associations**
- **Des Convention Pluriannuels d'Objectifs (CPO)**
- **Un Service d'Intérêt Economique Général (SIEG)** pour Familles Rurales



## Les outils de soutien direct

### Le Service d'Intérêt Economique Général

- large **concertation** préalable de l'ensemble des acteurs concernés, y compris des représentants des utilisateurs ;
- **délibération pour sanctuariser la mission de service public** et adopter un règlement de **recensement et de sélection des opérateurs** pour la mise en œuvre du « *Service Public ....de la Ville de ....* » (en respectant la transparence nécessaire)
- **octroyer des droits spéciaux aux opérateurs** retenus à l'issue de cette procédure via une convention-cadre de **mandatement**
- mandater directement ces opérateurs sociaux (*y compris en fonction de leur non-lucrativité*) avec des **obligations de service public explicites et des compensations des coûts**
- définir les **modalités de calcul de la compensation et de suivi**



## Les outils de la coopération pour **Fédérer**

### Evénements

- Forum des associations destiné au grand public, à préparer avec les associations
- Rencontres de la vie associative pour renforcer l'interconnaissance, valoriser les ressources locales, se questionner collectivement...
- Manifestations par plusieurs associations

### Mutualisation

- Locaux, matériels, emplois (groupement d'employeurs)...

## Les outils de la coopération pour valoriser

- **Portrait de bénévoles** dans la communication : bulletin, site internet
- **Prix du bénévolat** tous les ans
- **Bourse au bénévolat** pour faciliter les échanges de bénévoles entre associations ([exemple d'Hillion](#))
- **Formation des bénévoles** de son territoire : [formations-benevoles.bzh](http://formations-benevoles.bzh)
- **Promotion de l'engagement des jeunes** : Conseil Municipal des jeunes, junior association...
- **Annuaire ou cartographie** des associations du territoire ([exemple du Pays de Morlaix](#))

## Les outils de la coopération pour accompagner

- **Espace d'information** sur la vie associative (papier ou numérique)
- **Permanence** régulière pour répondre aux questions
- **Carte des acteurs de l'accompagnement** à la vie associative  
<https://accompagnementvieassociativebretagne.bzh>
- **Réseau Guid'Asso** en cours de structuration



Connaît les structures d'appui (information/accompagnement) et oriente les associations.



Délivre les informations de base et les fondamentaux sur la vie associative.



Accompagne les associations de façon transversale sur tous les sujets vie associative, accueille, évalue les besoins, propose les conseils et le suivi adaptés.



Accompagne les associations ou les porteurs de projets sur un secteur d'activité particulier ou sur une thématique.

# Exemple de l'accompagnement de Guingamp Paimpol Agglomération

2019

- Mobilisation avec un **événement fédérateur**
- Reconnaissance par la **charte d'engagements réciproques**

2020

- **Diagnostic** de la vie associative

2021

- **Solutions collectives** aux problématiques identifiées
- **Structuration de l'accompagnement** à la vie associative

2022

- **Priorisation** des solutions collectives
- **Partage** avec les communes du territoire

## Charte d'engagements réciproques

**ENGAGEMENTS COMMUNS**

**1 CONFIANCE**  
Cette charte pose les bases des relations entre l'agglomération Guingamp-Paimpol et les associations du territoire, qui nécessitent respect, dialogue attentif et régulier, communication sincère et transparente.

**2 PARTENARIAT**  
En signant cette charte, l'agglomération et les associations se considèrent comme partenaires et acteurs de l'intérêt général sur le territoire.

**3 AUTONOMIE**  
Les signataires s'engagent à respecter l'indépendance et la diversité des idées et actions de chacun, tout en favorisant leur complémentarité.

**ENGAGEMENTS DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**

**4 CONNAÎTRE & PROMOUVOIR**  
Promouvoir l'engagement bénévole et contribuer à une meilleure connaissance de la vie associative du territoire.

**5 RECONNAÎTRE**  
Prendre en compte l'expertise d'usage des associations, actrices de la participation citoyenne, dans la construction des politiques publiques et du projet de territoire.

**6 SOUTENIR**  
Mettre en œuvre une politique publique associative transparente, avec une véritable lisibilité au travers de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.

**7 SENSIBILISER**  
Former les élu.e.s et les agent.e.s du service public aux rôles et aux spécificités du milieu associatif, et favoriser une approche transversale du domaine.

**ENGAGEMENTS DES ASSOCIATIONS**

**8 S'ENGAGER**  
Permettre à toutes et tous l'exercice de la citoyenneté, sans discrimination, en favorisant des formes d'implication collectives.

**9 AGIR**  
Définir un projet associatif qui participe à la création de lien social, renforce l'attractivité du territoire, et le partager avec ses adhérent.e.s.

**10 PARTICIPER**  
Mobiliser les citoyen.ne.s et les forces vives des associations pour participer activement aux démarches participatives initiées par l'agglomération, en étant force de proposition et acteur de leur mise en œuvre.

**11 COOPÉRER**  
Favoriser les projets communs et la coopération inter-associations afin d'encourager la mutualisation et l'identification des ressources du territoire, pour un dialogue facilité avec l'agglomération.

Les signataires :

À \_\_\_\_\_ le / /  
Le Président de  
Guingamp-Paimpol Agglomération

Représentante de l'association (Nom  
de l'association) :



**Guingamp  
Paimpol**  
AGGLOMÉRATION

## **Politique de vie associative –quelques éléments à retenir**

- Interlocuteur vie associative : tandem élu.e / agent
- Construction d'une politique transversale : sport, culture, environnement, enfance-jeunesse, vieillissement...
- Formations des élu.e.s et agents sur les spécificités associatives
- Uniformisation des critères d'attribution des subventions, des locaux
- Charte d'engagements réciproques pour poser les bases du dialogue entre collectivités et associations



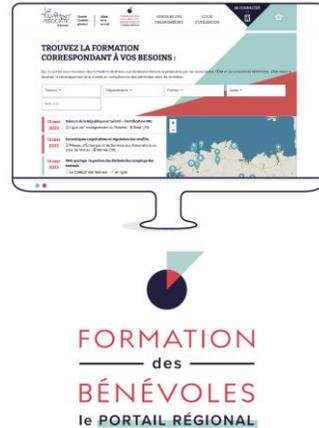
# **Ressources**

# Des ressources du Mouvement Associatif de Bretagne

## Des publications pour s'acculturer à la vie associative



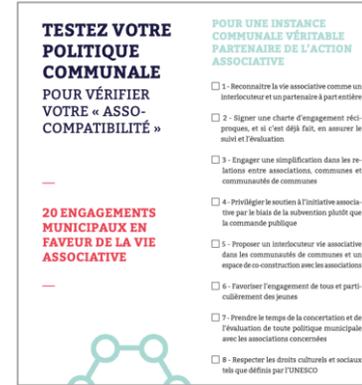
Observatoire régional de la vie associative avec des données par EPCI



Recensement des formations de bénévoles



Guid'Asso, réseau d'appui aux associations en Bretagne



Plaidoyer pour les municipales avec quizz sur l'asso-compatibilité



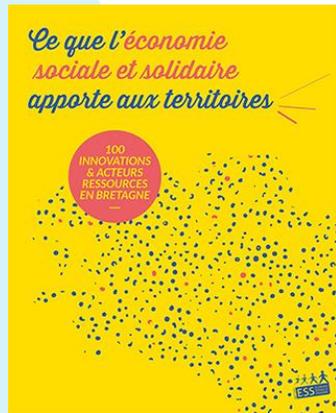
Kit asso de l'élu.e

Plus d'infos : [lemouvementassociatifdebretagne.bzh](http://lemouvementassociatifdebretagne.bzh)

« [Les nouvelles de la vie asso](#) », une newsletter mensuelle sur les actualités de la vie associative en Bretagne

# Des ressources de la Cress

## Des publications pour s'acculturer à l'ESS



Ce que l'économie sociale et solidaire apporte aux territoires : 100 innovations & acteurs ressources en Bretagne



MÉMO : Structuration de l'ESS en Bretagne



Data'ESS : Observatoire régional



Le B.A BA de l'ESS



Le réseau des acteurs de l'ESS

Plus d'infos : <https://www.ess-bretagne.org/collectivites>

## Circul'lettre, une newsletter sur les actualités de l'économie circulaire, sociale et solidaire, Une fois par trimestre



## ... des webinaires

- **Circul'heure, des webinaires d'1h pour décrypter l'économie circulaire, dédiés aux collectivités**
  - Prochaine date : mardi 12 septembre de 9h à 10h
  - Thème : Le réemploi des matériaux
  - Plus d'infos : à venir sur notre site : <https://www.ess-bretagne.org/>
- **Les webinaires ESS, co-construits avec le CNFPT / RTES**
  - Prochaines dates :
    - **Mardi 27 juin 2023 de 9h30 à 11h30 > les enjeux environnementaux dans la commande publique**
    - **Vendredi 17 novembre 2023 de 9h30 à 11h30 > L'ESS comme levier de développement local dans les territoires ruraux**
  - Comptes rendus et replays des 3 webinaires 2023 à retrouver sur notre site internet > <https://www.ess-bretagne.org/developper-leconomie-sociale-et-solidaire-sur-mon-territoire>

## ... et un club d'élu.es engagé.es dans l'ESS en Bretagne

- La Région Bretagne en partenariat avec le Département d'Ille et Vilaine proposent depuis 1 an aux élu.e.s intéressé.e.s par l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) des temps d'échanges réguliers à l'échelle régionale.
- L'objectif principal est de se rencontrer entre pairs pour échanger sur la construction d'une politique de soutien à l'ESS.
- Les prochaines dates de rencontres :
  - **Jeudi 13 juillet matin : Redon Agglomération – lieu à définir**
  - **Jeudi 09 novembre : Département du Finistère – lieu à définir**